Image not found or type unknown

# Tacite prolongation du bail

Par **memea**, le **10/07/2016** à **16:03**

Bonjour,

J'ai un bail commercial de 9 ans ( 1995 - 2004). Le syndic qui représente le propriétaire, m'a fait savoir "oralement" que le bail a été renouvelé tacitement d'après la formule 3-6-9, 2004-2007-2016-2022. Dans la révision triennale du loyer du 18/05/2016, le syndic marque qu'un bail nous à été donné en 2007 pour 9 ans (ils avait marqué la même chose lors de la révision en 2013) sans qu'ils puisse prouver l'existence du document du 2007( même l'avocat du propriétaire affirme qu'il n'y a pas eu un bail en 2007) En absence d'une clarification je ne peut pas signer la demande de révision triennale et envisager la vente du droit aux bail pour cause de retraite.
Merci d’avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés